

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Rittershoffen séance du 27 novembre 2023 à 20h00 en la Mairie de Rittershoffen

Présents : Weigel Jean-Bernard *Maire*, Hoffmann Thierry *Adjoint* et Klein Sébastien *Adjoint*, Buhler Florine, Sattler Annick, Schmidt Christine, Andler Mathieu, Durst Jean-Jacques, Kern Marc, Rohrbacher Patrick, Stoehr Cédric, Vonau Fabrice, Wohlhuter Olivier.

Excusés : Diho Catherine, Fischer Damien

Secrétaire : Klein Sébastien.

Le compte-rendu comporte : 2 pages.

La réunion démarre à 20h00 et se termine à 22h20.

1. Validation du compte-rendu de la séance du 27 octobre 2023.

VALIDATION à l'unanimité.

2. Demande d'Electricité de Strasbourg en vue de l'octroi d'un permis exclusif de recherches de gites géothermiques, dit « Permis Terre d'Energies »

Les différents documents explicatifs ont été envoyés aux conseillers afin d'en prendre connaissance.

VOTE 7 pour ; 4 abstentions ; 2 contre.

3. Sécurisation, circulation dans le village : rue des Nains, de l'Ecole, ...

Retour sur l'ensemble des aménagements réalisés : points positifs et points à reconsidérer.

- Rue des nains, 3 hypothèses évoquées : Mise en place d'un sens unique ; limiter le tonnage ; laisser tel quel.

VOTE 10 pour un sens unique ; 1 pour limitation du tonnage ; 2 pour laisser tel quel

- Rue de l'école, 2 hypothèses évoquées : laisser le sens interdit tel décidé lors de la délibération d'août ou rajouter une mention sauf riverain

VOTE 7 pour laisser le sens interdit ; 4 pour rajouter la mention sauf riverains ; 2 abstentions.

4. Adoption de la nomenclature comptable M 57

La nomenclature comptable M57 remplace la nomenclature M14

VOTE 11 pour ; 2 abstentions

5. Demande de subvention pour la rénovation du calvaire de Graff Christophe

Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.

VALIDATION à l'unanimité.

6. ATIP : convention conformité et contrôle

L'adhésion à la convention permet de faire intervenir l'ATIP pour faire réaliser des contrôles lors de travaux dans un délai imparti et un meilleur coût. L'adhésion est gratuite mais chaque opération contrôle demandée par la Commune sera facturée 180€.

VALIDATION à l'unanimité pour adhérer à la convention.

7. Rénovation du bâtiment de l'école maternelle : travaux complémentaires et estimatif de l'architecte

Présentation des travaux complémentaires et de leur chiffrage.

Voir tableau ci-joint.

ESTIMATION PREVISIONNELLE des travaux complémentaires décidés suite à l'évolution du projet

1	REFECTION DE LA TOITURE à 4 PANS		49 886,40 € HT
2	RAVALEMENT DE FACADES		46 057,05 € HT
3	REFECTION DES 2 CAGES D'ESCALIER		25 535,00 € HT
4	REPLISSAGE DE SOLIVAGE BOIS		20 631,10 € HT
5	RENFORCEMENT EN SOUS-ŒUVRE DU PLANCHER HAUT RDC		33 665,01 € HT
6	AMENAGEMENT DE LOGEMENT F3 à l'étage (emplacement bibliothèque)		26 600,00 € HT
7	CHAPE / ISOLATION AU SOL ECOLE S 181m ²		10 900,00 € HT
8	TERRASSES EXTERIEURES pour les 3 logements		38 200,00 € HT
9	PARKING EXTERIEUR pour les logements depuis rue de l'Ecole		34 240,00 € HT
MONTANT TOTAL HT TRAVAUX :			285 714,56 € HT

VOTE 11 pour ; 2 abstentions

Le Conseil mandate le Maire pour consulter les banques en vue d'un emprunt à hauteur de 500 000€ sur 15 ans.

VOTE à l'unanimité.

8. Remplacement du télescopique

Cet outil est indispensable pour notre ouvrier communal. Suite à la comparaison des coûts (neuf, occasion et location) et en exposant les différentes contraintes, il a été proposé de procéder à une location pour les prochaines années.

Le Maire est chargé de négocier la vente de l'ancienne machine.

VALIDATION à l'unanimité pour la location et la vente de l'ancien télescopique.

9. Micro-crèche : Les Chérubins

La micro-crèche rouvrira en janvier. L'horaire d'accueil du matin passera de 7h30 à **7h**.

10. Divers

- Mise en place de panneaux avec nom des rues, là où ils sont absents ou en mauvais état. Il a été défini que ces panneaux montés sur poteaux, seront : en email, le fond de couleur bleue, avec l'écusson du village, bilingues : en français et en alsacien (là où cette dénomination existe).
- Un courrier a été adressé à la commune pour signaler l'état de dégradation de la rue des Champs. Les nids de poule seront comblés par l'agent communal.
- Les fonds dont dispose l'école sont fixés à 1 500 € par classe dès cette année 2023 ainsi que les suivantes. L'école commandera directement le papier pour le photocopieur.